

Participation au frais de transport

Par ShirinMALAC, le 06/11/2021 à 09:51

Bonjour à tous,

Je tien stout d'abord à vous remercier pour ce super site et super forum ! vous êtes super réactif et grace àv ous j'ai pu consulter une avocate et bénéficier d'un accompagnement pour un sujet traité précédemment via le forum ! Merci !!

Aujourd'hui j'ai une autre petite quesiton : J'ai un salarié qui travaille 1h30 par semaine.

Suis-je obligée de lui payéer 50% de son forfait NAVIGO mensuel complet ? ou est-ce au proprata ?

Merci Pour votre aide

Malac

Par P.M., le 06/11/2021 à 10:24

Bonjour,

Je vous propose ce dossier : Prise en charge obligatoire des frais de transports publics...

J'en extrais:

[quote]

Tous les salariés sont concernés par la prise en charge obligatoire des frais de transports publics, y compris les salariés à temps partiel. En cas de mi-temps ou plus, le salarié est remboursé dans les mêmes conditions que les salariés à temps complet. En cas de durée de travail inférieure à un mi-temps, le salarié bénéficie d'une prise en charge au prorata du nombre d'heures travaillées par rapport à un mi-temps.

[/quote]